

Aéroport Paris-Beauvais – Horizon 2030
Projet de Modernisation de l’Aéroport

Groupement de Conception-Construction



Maître d’Ouvrage



EMETTEUR



PC 40.10

DEMANDE DE DEROGATION

N°1

00	17/11/2025	GC	GC	GC	PC10-1ère diffusion
Indice	Date	Etabli Par	Vérifié par	Validé par	Description

Format	A4	Echelle	-	Dossier	
--------	----	---------	---	---------	--

Projet			Emetteur			Phase		Type		Spéc		Bâtiment			Niveau		No. Chrono				Ind.				
B	V	A	M	O	A		P	C	N	T	E							P	C	1	0			0	0

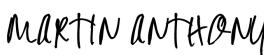
DEMANDE DE DEROGATION N°01

Je soussigné, Monsieur le Directeur de l'aéroport Tillé-Beauvais, Anthony MARTIN, dans le cadre de la construction du bâtiment jonction, me trouve dans l'impossibilité de respecter l'ensemble des dispositions prévues par l'instruction technique 246 (IT246).

En effet, cette instruction précise que les cantons doivent être divisés en sections aussi égales que possible, avec une superficie maximale de 1 600 m² et une longueur maximale de 60 mètres. Or, la configuration des équipements et la taille du PIF au sein du bâtiment jonction imposent la création d'un canton de 2 610 m².

Afin de compenser ce dépassement, la mesure suivante est proposée :

– Augmentation de 50 % de la surface de désenfumage, portant la surface utile d'évacuation à 20,83 m² au lieu des 13,88 m² calculés.

Signé par :

064DF42CD8EB405...